

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
 Un an... 18f. » 24f. «
 Six mois... 10 » 15 «
 Trois mois... 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
 Au bureau, place du Marché-
 Noir, et chez MM. DUBOSSE,
 JAVAUD, GODFROY, et M^{re}
 NIVERLET, libraires à Saumur.
 — A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Marseille, jeudi 21 décembre. — « L'Indus, arrivé aujourd'hui, apporte des nouvelles de Constantinople du 10 et de Crimée du 8.

» Lorsque l'ordre de recommencer l'attaque contre Sébastopol sera donné, le feu ouvrira avec 410 pièces dont 130 anglaises. Les échelles pour l'assaut sont prêtes.

» Le 6, à l'occasion de la fête anniversaire du Czar, les Russes ont tenté une sortie contre l'armée anglaise. Un engagement assez vif s'en est suivi, dans lequel on leur a fait 1,100 prisonniers et pris un fortin.

» On dit que 30,000 Turcs et une division alliée doivent opérer contre Pérékop.

» 2,000 lits pour servir aux besoins des armées alliées ont été installés dans le palais de l'ambassade russe à Constantinople.

» Les changes sur l'étranger ont éprouvé une hausse extraordinaire en Turquie.

» Le 4^e léger a été embarqué aujourd'hui à Marseille. Quatre régiments attendent leur embarquement à Toulon.

Camp des alliés devant Sébastopol, 13 décembre.

« Les nouvelles batteries françaises sont terminées; celles des Anglais le seront bientôt. On pense qu'alors l'ordre de rouvrir le feu de toutes les batteries sera donné. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — Les finances russes ne paraissent pas être dans une situation bien belle. Nous annoncions hier que le ministre des finances, M. Brock, venait de proposer une élévation considérable du prix du sel, pour relever les ressources du pays et que le Czar a approuvé cette proposition. Les contrées de la Sibérie et tout le Caucase subissent cette augmentation. Dans plusieurs districts du Caucase et notamment à Alexandropol, le prix a été porté de 28 à 44 copecks. On fait certains avantages à la Perse sur les sels provenant des salines du lac de Bakin qu'on y exporte. La Perse paie ce sel 75 pour cent moins cher que les habitants de la province d'Eriwant. — Havas.

— Les nouvelles de la Russie portent que le Czar

a demandé et consulté à St-Petersbourg, les divers commandants des forts de la Baltique, dans le but de fortifier la Finlande avant le printemps. On doit faire des travaux formidables. Il doit être fait un camp retranché, et des communications seront entretenues de manière à gêner les opérations des escadres. Les pilotes qui ont déserté les îles d'Aland à l'approche des escadres alliées pour éviter de servir l'ennemi, ont été décorés en témoignage de la satisfaction de l'Empereur. Le port de Riga, à l'entrée duquel il a été coulé, pendant l'été, des navires chargés de granit, sera rendu encore plus inaccessible. — Havas.

AVIS ADMINISTRATIF.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Modifications des Règlements sur la pêche fluviale.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu les arrêtés préfectoraux sur la police de la pêche fluviale dans ce département, en date des 4 mai 1831, 20 juillet 1848 et 24 octobre 1853;

Vu les observations de M. le Conservateur des forêts;

Vu l'avis émis par le Conseil général, dans sa séance du 26 août 1854;

Vu l'ordonnance royale du 15 novembre 1830;

Considérant que l'expérience a démontré la nécessité d'apporter des modifications à quelques-unes des dispositions des règlements actuels sur la police de la pêche fluviale;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Dans les fleuves et rivières navigables ou flottables, la pêche du poisson voyageur pourra être pratiquée de jour ou de nuit toute l'année; les engins coulants dits *sideros* et *vouillees*, le grand carret à *friquet* et la seine, pourront être employés à cette pêche, pourvu que ces filets soient à maille prescrite par les articles 7 du règlement du 4 mai 1831 (30 millimètres).

Art. 2. La pêche du poisson stationnaire ne pourra être pratiquée la nuit qu'à l'aide des engins dits *encros*, *louettes*, *nasses* et *bosselles*.

Ces engins devront offrir 30 millimètres de maille ou d'écartement des verges pour les poissons ordinaires, et 20 millimètres seulement pour la pêche aux anguilles.

Art. 3. La pêche des ablettes et des goujons se fera, savoir : dans la Loire, avec le carret dit *à friquet*, et dans les autres rivières avec le carret dit *à lancer*; cette pêche s'effectuera en temps ordinaire seulement, et sous les conditions suivantes :

1^o Ces carrelets auront au plus 1 mètre 50 centimètres de côté, et chacune de leurs mailles, tendue en carré, aura 8 millimètres;

2^o Il seront soumis à la marque, comme les autres filets ou engins autorisés, suivant les termes de l'article 26 du cahier des charges générales;

3^o Ils ne pourront, dans aucun cas, rester stationnaires, ni former barrage; ils devront être tenus à la main et employés de manière à n'atteindre que les poissons des espèces indiquées.

Art. 4. Chacun des porteurs de grandes licences, dont le nombre est déterminé par l'article 5 du cahier des clauses spéciales, aura la faculté de faire usage du carret affecté à leurs rivières respectives.

Les concessions délivrées par les adjudicataires principaux, et sous leur responsabilité, seront visées par l'inspecteur des Eaux-et-Forêts à la résidence de Nantes, dans la forme et suivant le mode adopté pour toutes autres licences.

Art. 5. La pêche du poisson d'eau douce, l'anguille exceptée, sera complètement interdite pendant la saison du frai, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 1^{er} juin de chaque année.

Art. 6. Sont et demeurent en vigueur toutes les dispositions réglementaires ou autres auxquelles il n'est pas dérogé par le présent arrêté.

Angers, le 5 octobre 1854. VALLON.
 Cet arrêté a été homologué et rendu exécutoire par décret impérial du 22 novembre 1854.

FAITS DIVERS.

Lundi dernier, dans la salle d'attente de l'Académie des Sciences, on avait exposé le modèle construit avec infiniment d'élégance, d'une combinaison qui permet, à l'aide de l'électricité, de faire connaître, à chaque station de chemin de fer, la marche d'un convoi. Ce sont les wagons, eux-mêmes, qui, en marchant, donnent cette indication qui se traduit sur un cadran d'horloge. Si, par suite d'un accident, un train était obligé de s'arrêter, on pourrait à l'instant prévenir tous les convois en route au moyen d'un carillon porté par un wagon

FEUILLETON

LES DEUX PERLES.

(Suite.)

Le salon tout entier était tendu de damas gros vert, etcha que objet ressortait dans tout son éclat, sur ce fond simple et uni, comme les fleurs ressortent sur le tapis monotone d'une prairie.

Mais Juliette ne voyait rien de ce luxe artistique qui faisait sa distraction aux jours de sérénité. A quoi pensait-elle ? au soleil couchant et à l'Italie, qu'elle venait de quitter ? à la grande ville, dont le bruit n'arrivait pas jusqu'à elle, et dont elle connaissait à peine les principaux monuments ? à l'avenir, peut-être ?

Falcone était toujours à la fenêtre, immobile et silencieux, perdu dans les immensités du ciel et du cœur.

Un bras caressant vint le tirer de sa rêverie, et la voix perlée de Juliette lui dit tout bas :

— Est-ce que vous chantez en vous-même le firmament et les étoiles, et la nature qui frissonne au vent de la nuit ?

— Oh ! non, mon âme ne chante pas quand tu es triste, Juliette. Je ne vis qu'en toi seule, et tu m'as communiqué la mélancolie que tu t'efforces en vain de dissimuler. Pourquoi n'as-tu pas cette vivacité radieuse qui me réjouissait ?

Tous deux se dirigèrent lentement vers une causeuse encombrée de partitions que Falcone repoussa avec une certaine amertume, et quand ils furent assis l'un près de l'autre :

— Les femmes, reprit-il, n'ont-elles donc point pour les arts cette passion désintéressée et exclusive qui anime toute l'existence ?... il me semblait qu'à Venise tu ne désirais rien de plus que notre retraite consacrée à la poésie et à notre mutuelle affection. En Italie, nous avions souvent, il est vrai, la compagnie des artistes qui venaient visiter leur vieil ami. Souvent, nous exécutions ensemble les chefs-d'œuvre de nos maîtres à tous, les quatuors du grand Haydn ou des morceaux de Mozart, et tu nous chantaient quelque canzonetta légère du brillant Cimarosa. Nous entendions aussi de près le retentissement de nos propres œuvres. Combien de fois nous sommes-nous arrêtés au bord d'un canal pour écouter, dans les gondoles, nos compositions récemment improvisées et déjà populaires ! Oh ! l'admirable peuple que notre peuple italien ! comme il est prompt à comprendre et adroit à exprimer ! Comme il est enthousiaste et amoureux de tout ce qui est beau ! Comme il est sympathique à toute création nouvelle ! Comme il fraternise librement avec le génie ! Italia ! Italia ! c'est elle que tu regrettes, n'est-ce pas ? Oh ! pourquoi avons-nous été forcés de la quitter !

— Non, dit Juliette, je ne regrette point l'Italie, et

je sens qu'avec vous je puis être heureuse sur tous les coins de la terre. Un indéfinissable instinct m'attirait même vers la France. La France n'est-elle pas la seconde patrie de tous les peuples ? Paris surtout m'apparaissait comme une de ces tours féeriques d'où l'on aperçoit des horizons imprévus. La ville universelle me promettait je ne sais quelles révélations sur ma destinée. Il me semblait que je ne serais pas étrangère au milieu de ce peuple spirituel et amusant ; il me semblait que mes songes m'y avaient déjà promenée...

Elle s'arrêta, voyant Falcone se replier sur lui-même et croiser convulsivement ses bras contre sa poitrine, comme pour étouffer son agitation. Puis, se laissant glisser sur le tapis aux genoux de son père, elle releva vers lui ses yeux rayonnants de tendresse filiale. Falcone serra entre ses deux mains, cette belle tête, un peu assombrie.

— Ma fille, ma Juliettina, oh ! je comprends bien tes aspirations de vingt ans. A ton âge, on s'imagine facilement que la vie vous réserve d'inestimables secrets. Crois-moi, Juliette, il n'y a rien de réel au monde que la poésie et les affections qui la développent. Aime-moi bien, car je t'aime tant ! et je suis jaloux. Oui, je suis comme l'avare, et je voudrais cacher mon trésor à tous les yeux ; pardonne-moi cet égoïsme insensé. Ne te plains pas d'un isolement qui nous rapproche sans cesse, et à qui nous devons les intimes jouissances de notre art.

de tout convoi et qui ne cesse de retentir que lorsque le conducteur du train a fait savoir qu'il s'était arrêté. On a beaucoup admiré l'exactitude de ce procédé, mais en lui accordant les éloges qu'il méritait, on lui a fait observer avec juste raison que ces moyens mécaniques pouvaient avoir pour résultat d'endormir la surveillance si nécessaire des employés de toutes sortes. — Havas.

On nous écrit de Rome : « L'archevêque de Paris a voulu utiliser son séjour pour régler une affaire qui était, depuis longtemps déjà, l'objet de négociations, avec le Saint-Siège. Il s'agit d'un coadjuteur que l'archevêque voudrait obtenir. Quelques difficultés, dit-on, se sont rencontrées. M. l'archevêque de Paris aurait voulu avoir pour coadjuteur M. l'abbé Sibour, ancien représentant, actuellement curé de Saint-Thomas-d'Aquin. Le Pape, à ce que l'on assure, n'a pas consenti à nommer M. l'abbé Sibour coadjuteur, mais seulement son *auxiliaire*, ce qui ne donne aucun droit à la future succession du titulaire. Le pieux curé de Saint-Thomas-d'Aquin sera nommé *in partibus infidelium*, si l'état de sa santé ne s'y oppose pas. » — Havas.

Les lacs et les rivières du bois de Boulogne étant achevés, l'eau limpide et pure s'y trouvant à pleins bords et sans fuites, les points de vues, les ondulations du sol, les châlets, les bancs, les poteaux indicateurs, les grandes avenues sinuées, tout étant terminé, les ouvriers sont maintenant occupés aux petits détails : ils tracent avec précision les petites allées; ils complètent les gazons; ils sablent les trottoirs; ils assainissent les chaussées et ils plantent de tous les côtés de beaux massifs et de belles corbeilles d'arbustes verts.

1,500 ouvriers, 7 à 800 chevaux, des chemins de fer par douzaine, toutes sortes d'engins et de machines, travaillent en ce moment sans relâche à ouvrir la grande et magistrale voie babylonienne qui conduira les Parisiens de l'arc de triomphe de l'Étoile aux embellissements du bois de Boulogne. Ici on démolit, là on terrasse, ailleurs on nivelle; ce sont partout de véritables montagnes de terre et de matériaux qu'on déplace. — Le chantier du Boulevard de l'Impératrice, pour un amateur et un artiste, est un théâtre indescriptible et d'un pittoresque très-saisissant. — Havas.

On sait que parmi les prisonniers de guerre détenus à l'île d'Aix, il y a plusieurs centaines de Polonais catholiques, et que, dans sa sollicitude pastorale, l'évêque de la Rochelle et de Saintes leur a procuré le secours de la religion par le ministère d'un prêtre de leur nation, l'abbé Jelowick. Le 16 décembre, l'évêque de la Rochelle s'est rendu à l'île d'Aix sur un vapeur de l'État, pour administrer à ces prisonniers le sacrement de Confirmation. Cette cérémonie, nous écrit-on, a été très-touchante et a vivement ému les nombreux assistants. — Havas.

VARIÉTÉS.

NOUVEL EXPLOIT DU LIEUTENANT J. GÉRARD.

À peine de retour à Constantine, le lieutenant Jules Gérard s'est signalé par un nouvel exploit, dont il adresse la relation en ces termes à M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs* :

« Du jardin d'Ourten, le 28 octobre 1854.

« Mon cher Léon,

« Ne pouvant assister cette année au banquet de la Saint-Hubert, dont vous êtes le président obligé, j'ai fêté notre patron comme j'ai pu, et de manière à ce que le toast que vous porterez aux absents soit justifié en ce qui me concerne.

« À mon arrivée à Constantine, j'ai reçu de toutes parts des plaintes contre les lions. Depuis un an, et pendant mon absence, voici les méfaits dont ils se sont rendus coupables; je passe sur les pertes éprouvées par les tribus, et ne consigne ici que les victimes appartenant à l'espèce humaine.

« Au commencement de l'hiver dernier, un marchand tunisien arrivait, en compagnie de sa femme, à un endroit appelé Tifeck, sur le territoire des Saderata (cercle de Constantine). Il venait de s'engager dans le défilé qui aboutit à une ancienne ville romaine connue dans le pays sous le nom de Memissa, lorsque la femme resta un peu en arrière de son mari. Celui-ci arriva à la sortie du défilé, poussa devant lui les bêtes de somme chargées de marchandises qu'il colportait, puis s'aperçut que sa femme avait disparu. Il s'empressa de revenir sur ses pas, et il ne tarda point à se trouver en présence d'un lion à tous crins dévorant la pauvre femme.

« Le lion ne fit pas attention à lui, et il put se retirer en paix et gagner un douar voisin avec ses bêtes.

« Il eut beau faire pour engager les Saderata à venir avec lui sauver les restes de sa femme, ils prirent pour prétexte que la nuit les surprendrait dans le défilé, et ils l'engagèrent à attendre le lendemain, lui promettant leur concours pour venger la mort de l'infortunée.

« À la pointe du jour, le marchand, armé de pied en cap, s'acheminait vers l'endroit où sa femme était tombée au pouvoir du lion. Derrière lui venaient trente ou quarante hommes de la tribu.

« Il ne restait de la femme que sa chevelure et ses vêtements en lambeaux.

« Le marchand, désolé, pria les Saderata de lui indiquer le repaire du lion et de l'assister dans sa vengeance.

« Une heure après, on arrivait aux bords du repaire où le lion dormait, en digérant son dîner de la veille.

« Au premier hurrah, il parut sur un rocher, s'étirant et bâillant à la barbe de tout le monde.

« — Allons, à toi l'honneur, dirent les Saderata au marchand; avance encore un peu et mets-lui une balle dans la tête; nous sommes là pour te secourir. Le pauvre homme fit quelques pas, puis il abaissa son fusil vers le lion et fit feu. En un clin-d'œil il fut atteint, terrassé et écharpé au milieu des plaisanteries des Saderata, qui se hâtèrent de regagner le douar pour partager la succession du couple tunisien.

« Un mois après, les Chegatma, dont il est parlé dans la *Chasse au Lion*, chassaient à leur manière ce même lion.

« L'un d'eux, le voyant au pied de l'arbre sur lequel il était perché, lui envoya une balle. Le lion mesura la hauteur, et, la trouvant à sa convenance, il bondit contre le tronc de l'arbre, saisit le chasseur par le pan de son burnous, l'entraîna avec lui et

le mit à l'état de charpie.

« Dans les premiers jours de printemps, trois hommes de la même tribu attendaient sur des rochers inaccessibles le lion qui venait boire le matin à une source connue sous le nom d'Aïn-Seïd, la Source-au-Lion.

« À la pointe du jour, le lion vint, portant dans sa gueule une femme morte; après l'avoir déposée près de la source, il lécha le sang qui coulait sur les pieds et les mains de la femme, puis il retourna sur ses pas; une demi-heure après, il revint, portant un Arabe qui donnait encore signe de vie. Au moment où le lion déposait le cadavre de l'homme à côté de celui de la femme, les Chegatma firent feu sur lui et le tuèrent sur place. Quelques moments après, l'homme rendit le dernier soupir.

« Au mois de juin dernier, les Ouled-Meboul, fraction de la tribu des Seguia, rencontrèrent un lion dans la montagne de Ounck-Chérit; le lion les ayant chargés, ils se couchèrent à terre, coude à coude, et l'attendirent à bout portant. Malgré six coups de feu, dont plusieurs l'atteignirent, le lion fondit sur eux, blessa grièvement deux hommes, et en saisit avec sa gueule un troisième, qu'il emporta, en le secouant, à une distance de 1,000 mètres, où il fut trouvé mort.

« Au mois de juillet, on a trouvé les restes des cadavres d'un homme et d'une femme à un endroit appelé Foum-el-Hamia. Le lion, les ayant surpris la nuit, les avait dévorés tous les deux.

« Pendant les deux derniers jours du mois, des Arabes de la tribu des Ouled-Meboul ayant trouvé dans le Zerazer une lionne accompagnée de deux lionceaux, se firent charger par elle, pendant que leurs compagnons enlevaient ses petits. La lionne étant revenue sur ses pas, s'attacha à ceux qui portaient sa progéniture, et les poursuivit jusque dans la plaine et sous leurs tentes. Deux hommes furent saisis par elle; le premier en fut quitte pour un bras broyé et quelques coups de griffes; le second fut tué. La lionne ayant mis en fuite tous les habitants du douar en s'établissant devant la tente où étaient les lionceaux, on appela les Ouled-Cessi pour la tuer.

« Le cheik Amar-ben-Taieb accourut avec une quinzaine des siens; après avoir mis pied à terre, ils s'avancèrent de front et coude à coude, vers la lionne qui les chargea en les apercevant. Malgré la fusillade qui la reçut à bout portant, elle tomba sur ces braves gens et mourut au milieu d'eux, non sans avoir blessé trois hommes.

« Il y a quelques jours seulement, un homme (je devrais dire une femme), attendait à dix heures une jeune fille à laquelle il avait donné rendez-vous au pied du Jebel-Hanout pour l'enlever à ses parents. En arrivant, elle dit à ce malheureux : « Regarde ce qui me suit. » Celui-ci, sans daigner s'occuper du sort de la jeune fille, l'abandonna lâchement, et elle fut dévorée par une lionne qui l'avait vue au sortir du douar et l'avait suivie jusque-là.

« Enfin j'entrai en campagne le 20 du mois d'octobre; le 23, je fouillais la montagne de Ounck-Jemel, et le soir du même jour je campais chez les Ouled-Cessi entre El-Hanoul et le Zerazer.

« Le 24, au matin, je montais au faite de cette dernière montagne pour attendre le signal convenu. Ce signal était un feu. À midi, une fumée blanche m'apparut sur la dernière crête d'El-Hanout; à une

C'est la solitude qui a fécondé le génie.

Juliette, émue, l'écoutait en silence.

— Ma fille, continua-t-il avec exaltation, tu ne me quitteras jamais.

— Jamais ! s'écria Juliette.

II.

Quoique le fanatique musicien n'eût pas d'autre préoccupation que son amour pour sa fille, les troubles récents de l'Italie l'avaient obligé à s'éloigner de Venise, et à chercher ailleurs, bien loin, une retraite paisible.

Il pensa d'abord à l'Allemagne; mais la langue allemande ne lui était pas familière, et il partageait le préjugé des Italiens sur le ciel brumeux et le rude climat de la Germanie. Il avait donc pris, un peu malgré lui, le chemin de la France qu'il avait habitée jadis, mais qui paraissait lui inspirer une certaine répulsion.

Mystérieux sur l'histoire de sa vie, même dans ses conversations avec Juliette, il ne s'abandonnait jamais à raconter le passé. Il citait quelquefois le village des Apennins, où il était né d'une pauvre famille que le temps avait anéantie. Mais, de toute sa jeunesse, des aventures qui transformèrent le petit montagnard en grand artiste, de la mère de Juliette, il ne parlait qu'avec une extrême réserve, trahissant de douloureux souvenirs. Juliette se gardait bien de les renouveler par des questions indiscrettes.

Elle ne savait donc rien de sa naissance. Elle se rap-

pelait seulement son enfance écoulée à Venise sous la protection paternelle.

En grandissant, elle avait compris que la vie de Falcone avait été agitée sans doute par des drames passionnés, et sa tendresse pour lui s'en était accrue. Elle s'était fait un devoir de l'entourer de sollicitude, et de combler, dans ce cœur dévasté tous les besoins d'affection; car l'un et l'autre n'avaient plus au monde que leur double lien.

En Italie, du moins, le professeur Falcone entretenait des relations fréquentes avec les compositeurs et les éditeurs de musique, les directeurs de théâtres et les maîtres de chapelle, car ses œuvres circulaient partout lui avaient acquis la célébrité et même l'aisance.

On connaissait aussi à Venise le nom de Juliette, quoiqu'elle eût toujours vécu loin du monde. On assurait qu'elle possédait une voix incomparable et un talent de première force sur le piano. Mais on ne l'avait aperçue que rarement; on ne l'avait jamais entendue en public, et son père avait reçu pour elle de riches engagements aux théâtres de Naples et de Milan.

Une fois à Paris, Falcone s'enferma dans une plus profonde solitude. Il avait trouvé, au quartier désert de l'ancien Tivoli, une maisonnette avec des arbres et des fleurs. C'est là qu'il habitait depuis deux mois, ayant pour serviteurs le jardinier et sa femme, logés dans un pavillon distinct au bord de l'avenue.

La maison n'était garnie que de meubles indispensables, sauf le salon vert et la chambre de Juliette, élégamment décorée et tendue de bazine blanc. Falcone n'avait voulu dans la sienne qu'un lit sans rideaux, une toilette en sapin et un vaste fauteuil. Le luxe lui faisait l'effet de gêner son inspiration et la liberté de ses mouvements. Il aimait à marcher à grands pas une partie de la nuit sans se heurter à des angles incommodes; il fallait l'espace au nerveux artiste élevé dans les montagnes.

Les deux chambres à coucher et le salon d'étude occupaient tout le premier étage. Au rez-de-chaussée, la salle à manger seule avait été meublée confortablement. Les autres pièces inhabitées ne contenaient que des caisses de fleurs et quelques grands tableaux italiens. C'était comme une serre et une galerie, où Falcone et sa fille se promenaient souvent.

Le jardin, que terminait une allée de tilleuls, entourait la maison. Tous les murs étaient dissimulés par des chèvre-feuilles et des vignes sauvages. Excepté les parterres, que le jardinier cultivait minutieusement, le reste était abandonné à toute venue. On y laissait croître sans trouble les gazons et les arbustes, et la violette fleurir en désordre sous de petits balliers.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

heure, je mettais pied à terre au bas de cette montagne où m'attendaient trente hommes des Ouled-Cessi. Après avoir escaladé huit cents mètres de rochers à pic, j'arrivai au point dominant, et l'homme qui avait aperçu la lionne me montra son repaire à deux cents pas au-dessous de moi.

Un défilé large de quatre à cinq mètres aboutissait du repaire au col où je me trouvais. Des deux côtés c'étaient des rochers taillés à pic et infranchissables. En se levant, elle devait charger ceux qui l'éveilleraient, ou suivre ce défilé, et venir passer à mes pieds.

Avec d'autres hommes que les Ouled-Cessi, et même avec eux s'il s'était agi d'un lion, j'aurais préféré marcher droit au repaire. Mais je connaissais mes gens et la bête, et j'étais sûr qu'en marchant sur elle à rangs serrés, le fusil à l'épaule sans faire feu et sans la mettre en colère par des cris hors de propos, j'étais sûr, dis-je, que tout se passerait bien.

Je m'établis avec Hamida sur un rocher de cinq à six pieds de haut qui dominait le passage indiqué, et je fis signe aux Ouled-Cessi d'avancer.

Le repaire était tout bonnement une anfractuosité de rochers dans laquelle poussaient quelques genévriers rabougris.

Divisés en deux groupes serrés, mes trente hommes arrivèrent droit sur la lionne qui se mit sur son séant quand ils furent à cinquante pas d'elle. Là, ils mirent genou à terre, et, le fusil à l'épaule, ils l'engagèrent doucement, poliment, à se lever pour voir ce qui se passait de l'autre côté de la montagne. Mais la lionne leur montrait les dents et ne bougeait pas; ce que voyant, un homme mit le feu aux herbes sèches qui couvraient le sol, et, le vent aidant, la lionne se vit obligée de quitter sa place. Elle se leva doucement et se mit à gravir la rampe qui aboutissait au poste que j'occupais. Elle s'arrêta vingt fois pour regarder en arrière, et en arrivant au col elle s'assit à sept ou huit pas de moi, me regardant d'un assez mauvais œil et ayant l'air de mesurer la hauteur du rocher, qui pour elle n'était rien moins qu'inaccessible!

Me trouvant mal assis pour faire feu, je me levai. Elle se leva aussi, mais sans faire un pas. J'ajustai entre l'œil et l'oreille; mais au moment où je pressais doucement la détente, une mouche vint se poser entre le point de mire et le guidon, allant de çà et de là. Deux fois je secouai les canons de ma carabine, sans que la mouche voulût s'envoler. Cependant la lionne était toujours là, immobile, la tête haute et ses yeux sur mes yeux.

De peur de me tromper en tirant à la tête, je visai au défaut de l'épaule et je fis feu. Au moment où la lionne se plaignait en rugissant sans tomber encore, et mon point de mire se trouvant libre, je mis la seconde balle dans l'oreille et elle tomba foudroyée. Ainsi mourut la lionne d'El Hanout, que je fis partir le soir même pour Constantine.

Le lendemain, je campai à Fom-el-Hamia; je faisais fouiller le Fed-Joudji, le Gouziret, et brûler

les roseaux de Timarguenin sans résultat... Hier, à quatre heures du soir, j'arrivai au jardin d'Ourtèn, ce tombeau des lions. En arrivant, je voyais détalé devant moi une compagnie de sangliers, ce qui me porta à croire que le lion est loin d'ici. Mes fidèles limiers sont venus au devant de moi. Le marabout a prédit que le lion mourrait.

Dieu seul sait le reste; je suis pressé par un travail qui m'a été confié par le général de MacMahon, commandant la province. Il ne me sera peut-être pas permis de continuer mes recherches pour cette fois. Je vous tiendrai au courant de ce que j'aurai fait, si j'ai fait quelque chose.

» Votre confrère en saint Hubert et ami dévoué (Journal des Chasseurs.) JULES GÉRARD. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un décret, publié au *Moniteur*, ouvre un crédit de cinq millions sur l'exercice 1855, pour subventions aux travaux d'utilité communale et aux distributions de secours pour les bureaux de bienfaisance.

Le Tribunal correctionnel de Nantes, dans son audience du 20, a rendu son jugement dans l'affaire dite de la coalition des négociants sauteurs de Nantes. Tous les prévenus, à l'exception d'un seul, ont été condamnés à un mois d'emprisonnement et 2,000 francs d'amende. P. GODER.

CHRONIQUE LOCALE.

Le P. Félix, successeur des PP. de Ravignan et Lacordaire dans la chaire de Notre-Dame de Paris, a bien voulu consentir à donner ce soir, à 7 heures, un sermon dans l'église Saint-Pierre. M^r l'Evêque d'Angers daigne accompagner le prédicateur et donnera la bénédiction. — Il n'y aura pas de quête. P. GODER.

Primes du Ménestrel.
(2^e année).

Quatre beaux albums de chant et de piano viennent de paraître au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour inaugurer la 2^e année d'existence du journal *Le Ménestrel*. Toute personne renouvelant ou prenant un nouvel abonnement a droit gratuitement à la réception de ces quatre albums illustrés et dus à nos meilleurs compositeurs. Les deux premiers renferment les romances et chansonnettes nouvelles de MM. Louis Abadie et Edmond Lhuillier, en voici les titres : ALBUM ABADIE : *La prière au bon Dieu* (chantée par M^{lle} Dobré); *Le planteur d'Occitanie* (par M^{lle} Damoreau); *Ma Senora* (par M. Poulter); *Les défauts de Jeannette* (par M^{lle} Iweins d'Henin); *Plaisir et Bonheur* (par M. Ponchard); *Roule, roule, mon rêve d'or* (par M. Malézieux). — ALBUM LUILIER : *Un tyran domestique* (par M^{lle} Lefebvre Wely); *Le passeur du gué* (par M^{lle} Gaveaux-Sabatier); *Une tapisserie* (par M^{lle} Iweins d'Henin); *Tarentelle* (chantée par M^{lle} Marie Cabel); *Alouettes et fillettes* par M^{lle} Henri Potter; et la *Dansomanie* (par M^{lle} Déjazet). — Les deux derniers albums, consacrés à la musique de piano et de danse, réunissent les productions de MM. Field, Félix Godefroid, Henri Rosellen, Paul Bernard, Strauss, Ch. Hess, Battmann, Longueville, Bousquet et Micheli. — En voici le catalogue.

MORCEAUX : 1. *L'imagination de Gabussi*, valse sentimentale transcrite par Félix Godefroid. — 2. *Marguerite d'Anjou*, cavatine de Meyerbeer, par Henri Rosellen. — 3. *Le Message de G. Nadaud*, rêverie-valse; par Alphonse Longueville. — 4. *Les quatre âges du cœur*, d'Etienne Arnaud, transcription par J. Ch. Hess. — 5. *Redowa-tyrolienne*, par Paul Bernard. — 6. *3^e Nocturne de Field*, école classique du piano, édition-Marmontel.

MUSIQUE DE DANSE : 1. *Souvenirs de Baden*, valse de N. Bousquet. — 2. *La Maschera*, polka de Strauss. — 3. *La Montagnarde*, varsoviana de N. Bousquet. — 4. *Modeste*, polka-mazurka, de J.-L. Battmann. — 5. *Les Abeilles*, schottisch de L. Micheli. — 6. *Souvenirs du bon vieux temps*, quadrille de N. Bousquet.

Indépendamment de ces deux albums de chant et de ces deux albums de piano, le *Ménestrel* publiera, à dater de cet hiver, 1854-1855, dans les deux modes d'abonnement, des morceaux d'une certaine importance, lesquels viendront alterner avec les romances, vases, polkas et quadrilles, afin de suivre le progrès musical qui tend aujourd'hui vers la musique sérieuse.

Conditions d'abonnement au *Ménestrel*. — 1^o CHANT, 1^{er} mode d'abonnement : Journal texte tous les dimanches, 26 morceaux de chant, scènes, mélodies, romances, chansonnettes, de quinzaine en quinzaine; — deux albums illustrés et deux billets gratuits pour chaque concert du *Ménestrel*. — Un an : 15 fr.; Province : 18 fr. — 2^o PIANO, 2^e mode d'abonnement : Journal-texte, — 26 morceaux de piano, vases, quadrilles, polkas, schottisch, deux albums illustrés et les billets de concerts. Un an, 15 fr.; Province, 18 fr. — 3^o Chant et piano réunis, 3^e mode d'abonnement réunissant les deux premiers : Journal-texte, — 52 morceaux de chant et piano, — quatre albums illustrés et trois billets pour chaque concert du *Ménestrel*. — Un an : 25 fr.; Province : 30 fr. — Texte seul, abonnement d'artiste, un an : 5 fr.; Province : 6 fr. (pour la province, les billets de concerts sont remplacés par une prime spéciale). — Ecrire franco à M. J.-L. Hengel, directeur du *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, en adressant un bon sur la poste, et en faisant connaître par quelle voie les albums devront être expédiés, leur luxe d'édition n'en permettant pas la remise à la poste.

Marché de Saumur du 23 Décembre.

Froment (l'hectol.)	22 70	Graine de luzerne	58 —
— 2 ^e qualité	22 20	— de colza	—
Seigle	14 80	— de lin	54 —
Orge	11 60	Amandes en coques	—
Ovoine (entrée)	10 —	(l'hectolitre)	—
Fèves	14 40	— cassées (30 k)	73 —
Pois blancs	53 20	Vin rouge des Cot.	—
— rouges	54 —	— compris le fût	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1855	150 —
Cire jaune (30 kil)	165 —	— 2 ^e	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	— 3 ^e	100 —
— de chenevis	68 —	— de Chinon	150 —
— de lin	66 —	— de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière	20 —	Vin blanc des Cot.	—
Foin 1854 id	58 —	1 ^{re} qualité 1855	120 —
Luzerne	55 —	2 ^e	100 —
Graine de trèfle	55 —	3 ^e	90 —

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 94 05.
3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 68 10.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à l'entrée du bourg de Varrains, près Saumur, consistant en :

Une maison d'habitation, composée de deux salons, office, cuisine et chambres à coucher, vastes servitudes, caves creusées dans le roc, cuves, pressoirs, cours, jardin, terrasse, et un clos de vigne y attenant, contenant environ 4 hectares 30 ares; le tout entouré de murs;

Un autre clos de vigne, situé à Champigny, contenant environ 92 ares; Et un hectare de pré, situé dans la prairie de Varrains, en plusieurs morceaux.

La maison pourra être vendue avec tout le mobilier qu'elle renferme, tels que lits, fauteuils, glaces et batterie de cuisine.

On comprendra également dans cette vente 12 poinçons et tonnes, garnis de cercles de fer, du vin vieux de Champigny, et 1,000 litres de vin en bouteilles des années 1820, 1826, 1834, 1845 et 1846.

On accordera les plus longs délais pour le paiement du prix.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (695)

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e BONNIN, notaire à Thouars.

VENTE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BONNIN, notaire à Thouars,

Le mercredi vingt-sept décembre, mil huit cent cinquante-quatre à midi,

DE L'HOTEL DU LION-D'OR,

Situé sur Lavault, commune de Thouars,

Sur la mise à prix de 11,000 fr. Signé : CHEDEAU, (683)

Etudes de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le jeudi 28 décembre 1854, à midi, DE

TROIS MAISONS,

Sises à Saumur :

L'une, rue d'Orléans, occupée par le sieur Taugourdeau, mise à prix à 11,000 francs;

Une autre, rue du Portail-Louis,

occupée par M. Pichard, mise à prix à 8,300 francs;

Et la 3^e, dans la même rue, occupée par M. Popinet, mise à prix à 6,500 francs;

Et de 47 ares 63 centiares de QUETIER, sis sur la levée d'Enceinte, mis à prix à 800 francs. (693)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

En un ou deux lots, Pour 9 années, à compter du 25 mars 1855,

La MÉTAIRIE de FOSSE-SÈCHE, Située en la commune du Vaudelenay-Rillé.

Elle est composée de vastes bâtiments d'exploitation et de 27 hectares de terre labourable, en un seul tenant.

Les terres sont toutes propres à la culture de la luzerne.

On pourra y joindre 20 hectares environ de bois à défricher.

S'adresser, pour traiter, à M. MORICEAU, propriétaire à Longué, ou à M^e POYNOT, notaire. (703)

A VENDRE PLUSIEURS BARRIQUES DE VIN ROUGE, récolte 1853.

S'adresser au château de Salvart, commune de Neuillé, près Saumur.

Fabrique de Corsets ordinaires et orthopédiques.

M^{me} CAZEAUX a l'honneur d'informer les Dames qu'elle sera à Saumur, lundi 8 janvier, hôtel Budan. (720)

Etude de M^e HENRI PLE, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.

Le jeudi 28 décembre 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédé M. François Tourangeau, ancien scieur de long à Saumur, rue de Fenet, n^o 50, à la vente publique, aux enchères, du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits garnis, deux armoires, buffet, huche, tables, chaises, glaces, pendules, linge, effets, montre et autres objets en or, batterie de cuisine et autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant et cinq centimes par franc en sus.

CHANGEMENT de DOMICILE.

M. FRENZER, ébéniste, rue Saint-Jean, a transporté son magasin et ses ateliers, dans la même rue, en face des magasins de M. Boissier. (722)

Etude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE
BELLE PROPRIÉTÉ

Située à 16 kilomètres de Saumur,
entre une route et une rivière.

Maison de maître, cours, jardins,
verger, avenues d'arbres fruitiers en
plein rapport.

Maison de fermier et vastes bâti-
ments d'exploitation.

Près de 1^{re} classe, terres labourables
de 1^{re} et de 2^e classes, vignes, bois.
Contenance totale 40 hectares.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire
à Saumur, place de la Bilange.

Un ancien domestique, méritant
toute confiance, et n'ayant perdu sa
place que par des circonstances indé-
pendantes de sa volonté et de celle des
personnes chez lesquelles il servait,
désirerait trouver une place. — Il sait
lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN,
64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER,
rue Bodin. (595)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE
LA FERME ET LE MOULIN
DE CHEVRÉ

Situés dans les communes de Neuillé,
Vivy, Saint-Lambert et Allonnes,
contenant 27 hectares 70 ares, et d'un
revenu de 2,030 francs, net d'impôts.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à
Saumur, et à M. Goulard père, à Doué.

ON SOUSCRIT

RUE

Neuve-des-Petits-Champs.

n° 35.

CAISSE D'ÉPARGNE MOBILIÈRE

BANQUE D'ÉCHANGE et de CRÉDIT.

Capital social : Cinq Millions. — Emission de mille actions de cent francs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. le Comte de Lantivy, ancien Préfet ;

le Vicomte de Rostaing ;

le Baron Bey-Championnet ;

Massonnet fils, Éditeur de Médailles de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ;

Guérin de Neuville, Propriétaire.

Raison Sociale AUGUSTIN MYIONNET DUPUY et C^e.

La Société a été définitivement constituée par acte devant M^e BAUDIER, notaire à Paris. Toutes offres d'échange
et d'ouverture de crédit sont reçues dès aujourd'hui.

LA SOUSCRIPTION DES ACTIONS POUR LA 2^{me} SÉRIE RESTE OUVERTE JUSQU'AU
31 JANVIER 1855.

HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est
près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvi-
sionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des
prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le
monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position
(chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la cam-
pagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styton vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nou-
velle faveur. (641)

Librairie centrale d'Agriculture et de Jardinage, Auguste GOIN, Editeur,
quai des Grands-Augustins, n° 41, à Paris.

DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

D'AGRICULTURE

ET

D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL

SUIVANT LES PRINCIPES DES SCIENCES NATURELLES APPLIQUÉES

Par A. RICHARD (du Cantal)

Agriculteur, docteur en médecine,

Membre-Fondateur et Vice-Président de la Société zoologique d'acclimatation,

Membre de plusieurs Sociétés d'agriculture et de sciences naturelles,

Ancien Directeur de l'École des Haras et Professeur suppléant à l'Institut agronomique

de Grignon,

Ancien Membre des Assemblées constituante et législative.

DÉFINITION DES TERMES TECHNIQUES D'AGRICULTURE; ÉCONOMIE RURALE; MULTIPLICATION,
PERFECTIONNEMENT, HYGIÈNE, CROISEMENT, APPAREILLEMENT, ÉLEVAGE, ACCLIMATATION
DES ANIMAUX DOMESTIQUES; ÉTUDE DE LEUR BONNE ET MAUVAISE CONFORMATION; CHOIX
DES TYPES REPRODUCTEURS; LEUR INFLUENCE SUR L'AMÉLIORATION DES RACES; ÉLÉ-
MENTS D'ANATOMIE, DE PHYSIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE, DE BOTANIQUE FOURRA-
GÈRE, DE ZOOLOGIE, DE PHYSIQUE, DE CHIMIE, D'ENTOMOLOGIE AGRICOLES, D'ART VÉ-
TÉRIKAIRE, ETC., ETC.

Le Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail, a paru dans les
premiers jours d'octobre; deux forts volumes in-8°, avec des gravures dans le texte,
prix 24 francs.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A VENDRE

TERRAIN POUR BATIR,
nommé l'ILE-D'OR,

Situé sur la route de Saumur à Saint-
Lambert, commençant à l'Embarca-
dère, puis en suivant tout le long de
la Gare.

On vendra par lots de la contenance
qu'on souhaitera.

S'adresser, pour traiter, à M.
PONNEAU, rue Royale. (713)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,
Au chef-lieu d'un des meilleurs can-
tons du département des Deux-
Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à
Saumur, rue du Temple, n° 22.

AVIS.

Un jeune homme, ayant perdu un
bras, désirerait trouver de l'emploi.
S'adresser au bureau du journal.

ON SOUSCRIT

RUE

Neuve-des-Petits-Champs.

n° 35.



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gra-
vité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU
et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu
de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Acadé-
mie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. —
Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en
toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille
francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS,
RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Trai-
tement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 32
biscuits 10 fr., de 23, 5 fr. — On expédie. — Dépôt à ANGERS: M. Ménière, phar-
macien, place du Pilori; — A SAUMUR: M. Brière, phar., M. Gauthier, phar.; — A
BAGÉ, M. Drouet, phar. (562)

EN VENTE, à la Librairie GODFROY, imprimeur, Grand rue, 4,
à Saumur.

DEVOIR ET BONHEUR

Entretiens avec mes jeunes amies

Par M^{lle} D. LESAULNIER, institutrice.

Un gros volume in-12, couverture imprimée, papier fort, glacé.
PRIX : 2 francs.

PRIME EXTRAORDINAIRE

Donnée à toute personne qui s'abonnera à la 3^e année du

MAGASIN DES FEUILLETONS

Commencant le 16 octobre 1854.

L'administration du Magasin des Feuilletons, pour satisfaire aux nombreu-
ses demandes de collections complètes qui lui arrivaient chaque jour, vient de terminer
la réimpression des deux premières années de ce recueil. Ces deux années, qui forment
deux gros volumes très-grand in-8° à deux colonnes, imprimés en caractères neufs
très-lisibles, contenant la matière de plus de quarante volumes, seront envoyés FRANCO,
moyennant 6 francs (LE PRIX DU PAPIER ET DE LA POSTE SEULEMENT) à toute personne qui
souscrit un abonnement à la troisième année, commencée le 15 octobre 1854.

Le Magasin des Feuilletons paraît le 15 de chaque mois par livraison de
152 colonnes, contenant plus de 9,000 lignes, ou la valeur de deux volumes in-8°.

Prix de l'abonnement : PARIS, 8 FR., DÉPARTEMENTS, 9 FR.

Ainsi, en ajoutant 6 francs au prix de l'abonnement, c'est-à-dire moyennant 14 fr.
pour Paris et 15 fr. pour les départements, on recevra immédiatement, ET EN UN SEUL
envoi, les deux premières années, plus les livraisons mensuelles de la troisième année,
à mesure qu'elles paraîtront.

BUREAUX : RUE SAINTE-ANNE, 55, A PARIS.

Adresser un mandat sur la poste à M. le Directeur du Magasin des Feuilletons, rue
Sainte-Anne, 55. — On s'abonne aussi par l'intermédiaire des Libraires,
des Directeurs de postes et des Messageries.

ÉTRENNES.

Maison POLTI frères, rue Royale, 7, à Tours.

Spécialités Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Articles de fantaisie, etc.

MM. POLTI frères ont l'honneur de donner avis que l'ouverture de leur exposition annuelle pour les articles de circonstance, hautes nouveautés pour étrennes,
a lieu aujourd'hui. Cette année, les propriétaires de ce bel établissement ont redoublé d'efforts pour réunir dans leurs vastes magasins, tout ce que l'on a créé de
nouveau en Bronze d'art (Mène, Duret, Pradier); Porcelaines de Chine montées en bronze doré, Petits meubles genre Boule, ébenisterie de la maison Tahan, rue
de la Paix. Bois sculptés.

La maison POLTI signale surtout à l'acheteur ses immenses assortiments de Bijouterie, Parures pour mariage en brillants et tout or, Bijoux Rococo, artistiques,
Byzantins, boutons de manchettes, arabesque, lapis, jaspé, Horlogerie, Montres échappements à cylindre, Duplex; Secondes indépendantes, 200 modèles de Pen-
dules de tous prix (garantie). Orfèvrerie argent 1^{er} titre, etc., etc.

NOTA. — Seul dépôt de l'orfèvrerie C. CHRISTOFLE et Cie, argentée et dorée par les nouveaux procédés (On se charge de faire dorer et argenter tous les
vieux objets).

Achats de Diamants, Pierres et Perles fines.